

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 **Q.1 Quels sont vos nom et position au sein de Gazifère Inc. ?**

2 R.1 Mon nom est Jean-Benoit Trahan et je suis Directeur Général de Gazifère.

3  
4 **Q.2 Avez-vous déjà témoigné devant la Régie de l'énergie (Régie) ?**

5 R.2 Oui.

6  
7 **Q.3 Quel est l'objectif de votre témoignage ?**

8 R.3 Mon témoignage a pour but de présenter la preuve relative au dossier tarifaire de Gazifère  
9 pour les années 2021 et 2022 ainsi que le contexte particulier dans lequel celui-ci s'inscrit,  
10 causé par la pandémie de la COVID-19 et un contexte économique difficile.

11  
12 La phase 3B du présent dossier constitue la pièce maîtresse du dossier tarifaire 2021-2022  
13 composé de cinq (5) phases et s'échelonnant sur une période de deux (2) ans. Aux termes de  
14 la décision D-2020-074, la Régie reconduit notamment les ajustements aux méthodes et  
15 pratiques pour les fins d'un dossier bisannuel ainsi que la méthodologie aux fins de calculer  
16 l'indicateur de croissance des charges d'exploitation.

17  
18 C'est dans le cadre de la présente phase qu'est présentée la proposition de Gazifère portant  
19 sur le coût de service pour les années 2021 et 2022. C'est aussi dans le cadre de la présente  
20 phase que Gazifère abordera les questions relatives à l'évolution de l'entreprise et de ses  
21 ventes de gaz naturel. La situation actuelle étant singulière en raison de la pandémie de la  
22 COVID-19, l'entreprise a dû émettre certaines hypothèses aux fins de la préparation de son  
23 dossier tarifaire, du moins pour l'année 2021.

24  
25 **Q.4 Quel est le contexte d'affaires dans lequel évoluera Gazifère en 2021 et 2022 ?**

26 R.4 Les dernières années ont été marquées par une croissance continue de la demande, et cela dans  
27 tous les secteurs d'activités, mais particulièrement dans le secteur commercial. Or, avec la  
28 pandémie qui a cours actuellement, les volumes futurs associés à ce secteur d'activités  
29 risquent d'être limités de manière importante, du moins pour une période de 12 à 24 mois, en  
30 attendant que la situation économique se rétablisse.

31

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 Habituellement, il est possible pour Gazifère d'utiliser les projections historiques pour établir  
2 ses prévisions volumétriques. La pandémie a cependant grandement complexifié les analyses  
3 et la mise en place de projections volumétriques en raison de l'évolution incertaine de  
4 l'économie, le contexte historique ne tenant pas compte de la situation actuelle.

5  
6 En fait, une grande partie de la reprise économique est aujourd'hui dépendante de l'après-  
7 pandémie. Plusieurs facteurs influencent l'économie et Gazifère est d'avis que tant que la  
8 pandémie ne sera pas maîtrisée en majeure partie, des secteurs importants de l'économie  
9 continueront d'être affectés négativement. Bien que pour certains secteurs d'activités, le  
10 contexte actuel ait un effet positif, la pandémie a, de manière générale, une incidence négative  
11 sur l'économie. La réduction ou le retrait des contributions financières offertes par divers  
12 paliers gouvernementaux afin de supporter l'économie actuelle pourrait avoir des effets  
13 encore plus importants sur la capacité des entreprises et des ménages à investir, ou même à  
14 combler leurs besoins essentiels.

15  
16 Confrontée à cette réalité, Gazifère a dû tenir compte d'hypothèses non usuelles aux fins de  
17 la détermination de sa prévision volumétrique pour l'année 2021. En ce qui concerne l'année  
18 2022, Gazifère s'est appuyée sur la méthodologie habituelle. Le distributeur n'a donc intégré  
19 aucun ajustement exceptionnel découlant de la pandémie ou de la crise économique actuelle  
20 à la prévision volumétrique pour l'année 2022. Gazifère propose plutôt de réévaluer, dans les  
21 prochains mois, si des ajustements exceptionnels sont requis et d'intégrer ces changements,  
22 au besoin, lors de la préparation de son plan d'approvisionnement pour l'année 2022 ainsi que  
23 dans le cadre de la mise à jour qui fera l'objet de la phase 5 du présent dossier. Davantage  
24 d'informations seront connues dans les prochains mois, ce qui facilitera les décisions qui  
25 devront être prises eu égard aux prévisions volumétriques de l'année 2022. Dans ce contexte  
26 d'incertitude, Gazifère a considéré qu'il était plus judicieux de ne pas tenter de prévoir, au  
27 printemps 2020, les effets de la pandémie sur les volumes de l'année 2022, puisque trop de  
28 facteurs étaient encore inconnus.

29  
30 Quant aux additions de clients, la croissance semble se maintenir en 2020. Gazifère estime

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 que cette tendance se maintiendra en 2021 et 2022. La pandémie ne semble pas affecter la  
2 capacité du distributeur à conclure de nouvelles ventes. Par ailleurs, Gazifère perçoit une  
3 reprise des projets de construction visant des résidences de type unifamiliale, ce qui constitue  
4 un secteur phare de développement pour l'entreprise. Conséquemment, sa prévision  
5 d'addition de clients est similaire à celle des dernières années.

6  
7 En ce qui concerne les charges d'exploitation, Gazifère a opté pour une approche prudente qui  
8 tient compte du contexte incertain actuel et a pris certaines décisions menant à une croissance  
9 limitée des dépenses en 2021 et 2022. Plus particulièrement, eu égard à l'aspect salarial, il est  
10 important de noter qu'Enbridge a imposé une réduction salariale à l'ensemble des employés  
11 non syndiqués de l'entreprise. Cette réduction salariale, qui s'appliquait aux postes cadres,  
12 variait de 3 % à 15 %, selon la nature des postes dans l'entreprise. Chez Gazifère, étant donné  
13 les niveaux hiérarchiques des emplois, l'impact aura principalement représenté une réduction  
14 de 3 % de l'entreprise. Ces baisses salariales ont été prises en considération comme point de  
15 départ pour préparer les budgets des années 2021. Pour les années 2021 et 2022, une  
16 indexation salariale a été incluse. Gazifère a également prévu l'ajout de postes afin de lui  
17 permettre de poursuivre son développement et le déploiement de nouvelles initiatives, telles  
18 que le GNR.

19  
20 En ce qui concerne les autres dépenses, Gazifère a préparé le budget en se basant sur les  
21 données réelles des années 2018 et 2019, sur les prévisions de l'année 2020 ainsi que sur  
22 quelques données prospectives et sur certaines hypothèses. Gazifère a entre autres prévu une  
23 hausse du montant associé aux mauvaises créances afin de tenir compte du risque accru lié au  
24 défaut de paiement et aux faillites potentielles de sa clientèle. Gazifère a également prévu des  
25 dépenses en lien avec le projet d'agrandissement de son siège social.

26  
27 Ces deux éléments expliquent un léger dépassement de l'indicateur pour l'année 2021. Aux  
28 termes de sa décision D-2017-133, la Régie approuvait<sup>1</sup> la proposition de Gazifère quant au  
29 traitement des charges d'exploitation lorsque celles-ci s'avéraient être supérieures au résultat

---

<sup>1</sup> Décision D-2017-133, par. 49.  
Original : 2020-12-17

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 du calcul de l'indicateur pour une année donnée :

2  
3 *« Si les dépenses d'exploitation proposées sont supérieures au résultat obtenu par*  
4 *le biais de l'indicateur et que Gazifère est en mesure d'isoler un ou quelques*  
5 *éléments pouvant expliquer un tel dépassement, seuls ces éléments deviendraient*  
6 *un enjeu du dossier tarifaire. L'examen des dépenses d'exploitation serait en*  
7 *conséquence limité à ces seuls éléments. »<sup>2</sup>*

8  
9 Tel que mentionné précédemment, Gazifère est en mesure d'isoler les deux éléments pouvant  
10 expliquer le dépassement de l'indicateur pour l'année 2021. Considérant qu'il s'agit, dans ce  
11 cas particulier, d'éléments qui peuvent être qualifiés d'exceptionnels, Gazifère propose à la  
12 Régie de limiter à ces seuls éléments l'examen des charges d'exploitation de l'année 2021.

13  
14 **Q.5 Quels sont les ajustements particuliers effectués par Gazifère aux fins de sa prévision**  
15 **volumétrique pour l'année 2021 ?**

16 R.5 Gazifère a utilisé sa méthode habituelle de prévision volumétrique, à laquelle elle a appliqué,  
17 exceptionnellement pour l'année 2021 seulement, certains ajustements. La méthode de  
18 projection de Gazifère détermine, sur la base de données historiques, les volumes prévus, par  
19 classe de revenus, et est plus amplement détaillée à la pièce GI-29, document 1. Une fois le  
20 travail de projection usuel effectué, Gazifère a évalué la nature des clients, par classe de  
21 revenus, et a effectué un ajustement à la baisse pour les classes de revenus comportant certains  
22 types de commerces tels que les hôtels et motels, la restauration, le commerce de détail, les  
23 spas.

24  
25 Les ajustements ont été effectués en évaluant chaque classe de revenus selon la composition  
26 des types de clients par classe de revenus ainsi qu'en anticipant les impacts de la pandémie  
27 sur la consommation pour ces types de clients.

28  
29 Il faut souligner que tenter d'anticiper, au printemps 2020, les effets de la pandémie sur la

---

<sup>2</sup> Décision D-2017-133, par. 15.  
Original : 2020-12-17

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 consommation de certains types de clients pour l'année 2021 est un exercice difficile en raison  
2 du nombre élevé de questions demeurant encore sans réponse, telles que les suivantes :

- 3 1- Est-ce qu'il y aura une seconde vague et si tel est le cas, est-ce qu'il y aura une nouvelle  
4 période de confinement ? Est-ce que le confinement sera partiel ou complet ?
- 5 2- Quel sera l'effet de la pandémie, sur la restauration, dans les prochains mois, avec l'arrivée  
6 de l'hiver et l'application plus difficile des règles de distanciations sociale à l'intérieur ?
- 7 3- Combien de commerces fermeront dans les prochains mois ?
- 8 4- Est-ce que la clientèle hôtelière reviendra au courant de l'année 2021 ?
- 9 5- Est-ce que le gouvernement continuera de soutenir l'économie au même rythme ?

10

11 Sur la base de nombreux questionnements et d'évaluations relatives à la nature de la clientèle,  
12 Gazifère a appliqué aux résultats de sa projection volumétrique de l'année 2021, par classe de  
13 revenus, des ajustements à la baisse variant entre 5 % et 40 %. Bien que les réductions de  
14 volume, par classe de revenus, puissent être importantes en termes de pourcentages, elles  
15 restent limitées en termes volumétriques.

16

17 Cet impact à la baisse sur les volumes, combiné à l'effet à la hausse sur le coût de service du  
18 compte différé de contribution au fonds de pension, mène à une augmentation tarifaire pour  
19 2021, qui dépasse sensiblement le taux d'inflation. Gazifère propose de limiter cette hausse  
20 en appliquant un amortissement exceptionnel de 1 M\$ du compte de nivellement de la  
21 température, comme lors du passage aux normes comptables américaines (US GAAP)<sup>3</sup>, afin  
22 de limiter à 1,6% la hausse tarifaire en période de pandémie.

23

24 Quant à l'année 2022, et malgré le rétablissement anticipé du niveau volumétrique pré-  
25 pandémie, une hausse tarifaire importante est à prévoir. Cette hausse résulte de facteurs sur  
26 lesquels Gazifère a peu ou pas de contrôle, tels que l'évolution des comptes d'écarts  
27 historiques. Conséquemment, une stratégie tarifaire visant à pallier à cette situation sera  
28 proposée dans le cadre de la phase 5 du présent dossier. La hausse tarifaire anticipée pourrait  
29 être plus ou moins importante en fonction, principalement, de l'évolution des comptes

---

<sup>3</sup> Décision D-2016-092, page 36, par. 158  
Original : 2020-12-17

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 d'écarts, d'une part, et des volumes pour l'année 2022, d'autre part.

2  
3 **Q.6 Quelles sont les demandes de Gazifère eu égard aux charges d'exploitation soumises à**  
4 **l'indicateur ?**

5 R.6 Les charges d'exploitation présentées par Gazifère pour l'année 2021 sont légèrement  
6 supérieures à l'indicateur, alors que pour l'année 2022, les charges d'exploitation sont  
7 inférieures à l'indicateur, le tout tel que présenté à la pièce GI-37, document 1.

8  
9 Gazifère demande à la Régie de prendre acte des montants générés par l'application de  
10 l'indicateur aux fins de l'examen des charges d'exploitation de Gazifère pour les années  
11 tarifaires 2021 et 2022. Les charges d'exploitation soumises par Gazifère sont légèrement  
12 supérieures à l'indicateur en 2021 et inférieures en 2022. Gazifère considère que l'utilisation  
13 de l'indicateur permet d'atténuer les impacts d'un examen lourd et onéreux de son coût de  
14 service et permet d'alléger le processus d'examen de ses dépenses d'exploitation. Par ailleurs,  
15 dans la mesure où les dépenses d'exploitation présentées sont supérieures à l'indicateur et que  
16 Gazifère est en mesure d'isoler un ou des éléments permettant d'expliquer un tel dépassement,  
17 seuls ces éléments devraient constituer un enjeu<sup>4</sup> dans le cadre du dossier tarifaire. Pour  
18 l'année 2021, l'examen des dépenses d'exploitation devrait donc se limiter à la provision pour  
19 mauvaises créances et aux dépenses prévues pour la réalisation du projet d'agrandissement du  
20 siège social de l'entreprise. Pour l'année 2022, comme il n'y a pas de dépassement de la valeur  
21 de l'indicateur, Gazifère est d'avis qu'un examen détaillé des charges d'exploitation n'est pas  
22 nécessaire. Finalement, Gazifère demande à la Régie d'autoriser les montants soumis par  
23 Gazifère à titre de charges d'exploitation pour les années témoin 2021 et 2022 aux fins de  
24 l'établissement de son coût de service.

25  
26 **Q.7 Est-ce que Gazifère anticipe des projets importants au cours des prochaines années ?**

27 R.7 Actuellement, seul un projet de plus de 1,2M\$ est envisagé à court terme, soit la phase 2 du  
28 projet de renforcement du secteur Nord. Il s'agit, plus précisément, de la portion reliant  
29 Gatineau à Chelsea. La demande d'autorisation préalable relative à ce projet devrait être

---

<sup>4</sup> Décision D-2017-133, page 21  
Original : 2020-12-17

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 déposée auprès de la Régie dans les meilleurs délais, de manière à en permettre la construction  
2 en 2021.

3  
4 Par ailleurs, Gazifère travaille actuellement sur des projets d'importance dans le secteur du  
5 multilogement. La réalisation de ces projets encore hypothétiques au moment de préparer le  
6 dossier tarifaire, pourrait représenter un redéploiement d'importance de Gazifère dans ce  
7 secteur particulier de l'habitation, en plus de permettre de relancer le programme commercial  
8 dédié à ce secteur. Si ces projets se concrétisent, il est possible que le nombre d'additions de  
9 clients dans les prochaines années soit substantiellement à la hausse, comparativement aux  
10 dernières années.

11  
12 **Q.8 Est-ce que Gazifère dépose, dans le cadre du présent dossier, les suivis requis cette**  
13 **année? Si oui, comment Gazifère en a-t-elle tenu compte dans le cadre de sa demande**  
14 **tarifaire de 2021 et 2022 ?**

15 R.8 Gazifère devait produire cinq suivis dans le cadre de la présente phase, soit :

- 16 • Compte d'ajustement du coût du gaz (suivi de la décision D-2019-154) :

17  
18 La Régie demandait à Gazifère de présenter :

- 19 - Une illustration du calcul des ajustements sur la durée contractuelle  
20 pour un client en service-T, en présence de variations simultanées dans  
21 les prix et les volumes;
- 22 - Une répartition de ces ajustements entre Gazifère, les clients en  
23 service-T et le reste de la clientèle.

24  
25 Gazifère n'a malheureusement pas réussi à réaliser ce suivi à temps. Néanmoins,  
26 divers travaux ont été entrepris au cours des derniers mois afin d'analyser l'approche  
27 de Gazifère et d'identifier, au besoin, les améliorations qu'il serait nécessaire  
28 d'apporter à l'approche du distributeur. Gazifère entend donc soumettre son suivi dans  
29 le cadre de la phase 5 du présent dossier. Gazifère estime que le délai additionnel  
30 requis pour la réalisation de ce suivi ne devrait pas affecter le déroulement du présent  
31 dossier.

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

- Étude sur l’allocation des frais généraux à capitaliser :

Bien que cette étude soit entamée, elle n’a pu être complétée à temps pour être déposée dans le cadre de la présente phase. Gazifère propose de déposer ce suivi dans le cadre de la phase 5 du présent dossier. Gazifère propose également que l’utilisation des nouveaux taux s’applique à compter de l’année 2023. Considérant qu’il ne s’agit pas du premier report relatif au suivi portant sur cet item, une courte description de l’état de la situation est présentée à la pièce GI-31, document 1.

- Méthodologie de prévision des volumes de vente pour l’année témoin 2021 :

Dans la décision D-2019-163, la Régie ordonne à Gazifère de présenter, dans le cadre de son prochain dossier tarifaire, la méthodologie et les données détaillées appuyant sa prévision des volumes de vente pour l’année témoin 2021, afin de permettre l’examen de propositions permettant d’améliorer ces prévisions. Gazifère présente donc les détails de sa méthodologie de calcul usuelle, ainsi que certaines pistes d’amélioration de cette méthodologie, à la pièce GI-29, document 1.

- Disposition du nouveau compte d’écart associé au PGEÉ :

Aux termes de la décision D-2019-088, la Régie autorise Gazifère à créer un CFR pour capter les écarts budgétaires liés aux aides financières capitalisées liées à son PGEÉ et demande à Gazifère de déposer, dans le cadre du dossier tarifaire 2021, les modalités de disposition de ce nouveau compte d’écart, aux fins de leur approbation. La proposition de Gazifère à cet égard est présentée à la pièce GI-32, document 1.

- Création d’un compte de contribution externe de style CASEP :

Dans le cadre de la décision D-2020-141, la Régie demande à Gazifère de créer un

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 compte de « contribution externe » de style CASEP, afin d’y comptabiliser les coûts  
2 de ses programmes commerciaux et de compenser le manque à gagner des  
3 branchements non rentables, à moins de 30 mètres du réseau, qui se qualifient comme  
4 projets de conversion. La Régie ordonne également à Gazifère de déposer une  
5 proposition à cet égard dans le cadre de la phase 3B du présent dossier. Or, au moment  
6 de recevoir cette décision, les efforts de l’équipe réglementaire de Gazifère étaient  
7 principalement mobilisés sur le déroulement du dossier 3A et la préparation du dossier  
8 tarifaire. Il n’a donc pas été possible de préparer une proposition à cet égard à temps.  
9 Gazifère entend soumettre d’ici la fin du mois de janvier 2021 une proposition  
10 permettant de comptabiliser temporairement les coûts de ses programmes  
11 commerciaux et de compenser le manque à gagner des branchements non rentables, à  
12 moins de 30 mètres du réseau, qui se qualifient comme projets de conversion non  
13 rentables. Les modalités entourant la création d’un fonds de contribution externe de  
14 style CASEP seront présenté en phase 5 du présent dossier. En effet, Gazifère estime  
15 que la mise en place d’un fonds nécessitera une analyse plus poussée et la rédaction  
16 d’une proposition qui prend notamment en considération les recommandations du  
17 service finances de Gazifère. Or, l’entreprise ne sera pas en mesure de réaliser ce  
18 travail en tout début d’année.

19  
20 **Q.9 Est-ce que Gazifère a tenu compte de la décision D-2020-104 dans le cadre de**  
21 **l’établissement de son revenu requis pour les années témoins 2021 et 2022 ?**

22 R.9 Oui. Le revenu requis de Gazifère est basé sur un taux de rendement de 9,10 % et sur une  
23 structure de capital de 55 % de dette à long terme, de 5 % de dette à court terme et de 40 %  
24 d’avoir de l’actionnaire, tel que déterminé par la Régie aux termes de la décision D-2020-  
25 104<sup>5</sup>. À noter que la Régie a réservé sa décision sur le taux de rendement de l’actionnaire pour  
26 l’année 2022<sup>6</sup>.

27  
28 **Q.10 Est-ce que Gazifère a intégré le compte de frais reportés relié à l’excédent de rendement**

---

<sup>5</sup> Décision D-2020-104, pages 23 et 24.

<sup>6</sup> Décision D-2020-104, par. 10.

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1           **de 2019 dans son revenu requis de 2021 ?**

2 R.10   Oui.

3  
4 **Q.11 Est-ce que Gazifère demande à la Régie d'autoriser des projets d'extension et de**  
5 **modification du réseau dont le coût est inférieur au seuil de 1 200 000 \$ prévu au**  
6 ***Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de***  
7 ***l'énergie pour les années 2021 et 2022 ?***

8 R.11   Oui. Gazifère demande une telle autorisation pour les projets d'extension et de modification  
9 du réseau dont le montant s'élève à un total de 8 789 466 \$ pour 2021 et se détaille comme  
10 suit :

11		
12	Additions liées à l'addition de clients	4 685 437 \$
13	Additions liées à l'entretien du réseau et autre	4 104 029 \$
14		

15           Pour l'année 2021, Gazifère anticipe une croissance de la clientèle qui demeure modeste eu  
16 égard aux projets en deçà de 1 200 000 \$. Gazifère compte desservir 531 nouveaux clients à  
17 l'aide d'investissements en capital de 4 685 437 \$ liés aux ajouts de clients. Le résultat de  
18 l'analyse de rentabilité présenté à la pièce GI-41, document 6.1, démontre que ces  
19 investissements sont rentables puisqu'ils dégagent une valeur actuelle nette (VAN) de 248  
20 197 \$ et un taux de rendement interne de (TRI) de 5,71 %.

21  
22           Le détail relatif aux projets d'extension et de modification de réseau pour l'année tarifaire  
23 2021 est présenté à la pièce GI-41, document 6.

24  
25           Pour l'année tarifaire 2022, Gazifère demande une autorisation pour les projets d'extension et  
26 de modification du réseau dont le montant s'élève à un total de 8 985 957 \$ et se détaille  
27 comme suit :

28		
29	Additions liées à l'addition de clients	4 830 117 \$
30	Additions liées à l'entretien du réseau et autre	4 155 840 \$

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1  
2 Pour l'année 2022, Gazifère anticipe également une croissance de la clientèle qui demeure  
3 modeste eu égard aux projets en deçà de 1 200 000 \$. Gazifère compte desservir 564 nouveaux  
4 clients à l'aide d'investissements en capital de 4 830 117 \$ liés aux ajouts de clients. Le  
5 résultat de l'analyse de rentabilité présenté à la pièce GI-41, document 6.2, démontre que ces  
6 investissements sont rentables puisqu'ils dégagent une valeur actuelle nette (VAN) de 480  
7 000 \$ et un taux de rendement interne de (TRI) de 6,05 %.

8  
9 Le détail relatif aux projets d'extension et de modification de réseau pour l'année tarifaire  
10 2022 est présenté à la pièce GI-41, document 6.

11  
12 **Q.12 Aux termes de sa décision D-2011-186, la Régie demande à Gazifère de déposer, dans le**  
13 **cadre de chaque dossier tarifaire, la méthodologie et les données utilisées pour établir le**  
14 **taux de la dette à court terme, le taux de la dette à long terme, le rapport externe**  
15 **d'évaluation de sa cote de crédit et les écarts de crédits d'Enbridge Inc. et d'EGD pour**  
16 **les émissions de dette des cinq dernières années. Est-ce que Gazifère est en mesure de**  
17 **donner suite à cette demande ?**

18 R.12 Oui. Les détails associés à cette demande sont présentés à la pièce GI-42, documents 2, 3, 3.1  
19 et 3.2.

20  
21 **Q.13 Comment Gazifère propose-t-elle de traiter le PGÉE 2021-2022 dans le cadre du présent**  
22 **dossier ?**

23 R.13 Aux termes de la décision D-2019-088<sup>7</sup>, la Régie a autorisé des budgets de 620 300 \$ pour  
24 l'année 2021 et de 626 100 \$ pour l'année 2022. Gazifère a intégré ces budgets dans sa  
25 demande tarifaire selon la portion en charges d'exploitation (frais de gestion) et la portion  
26 capitalisée (aides financières), dont l'amortissement budgété fait partie des charges  
27 d'exploitation.

28  
29 **Q.14 Est-ce que ceci termine votre témoignage ?**

---

<sup>7</sup> Dossier R-4034-2018, D-2019-088, par.185.  
Original : 2020-12-17

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 R. 14 Oui.

**ICANADA**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**No : R-4122-2020 (Phase 3B)**

**GAZIFÈRE INC.**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « Gazifère »)

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT POUR ORDONNANCE  
DE CONFIDENTIALITÉ  
(Article 30 de la Loi sur la Régie de l'énergie)**

---

Je, soussignée, Julie-Christine Lacombe, Chef d'équipe, Affaires réglementaires et publiques, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, J8V 3P8, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de la Demanderesse et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La Demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre de la Phase 3B du dossier R-4122-2020, Gazifère dépose, comme pièce GI-43, Document 2, un sommaire des soldes des comptes différés (ci-après « **CFR** ») maintenus hors base de tarification;
4. Cette pièce présente les soldes des CFR liés au marché du carbone;
5. Or, les renseignements contenus dans cette pièce sont de nature stratégique et confidentielle puisqu'ils portent sur les détails de la stratégie passée de Gazifère;
6. La divulgation publique de ces renseignements pourrait porter atteinte au positionnement et à la stratégie futurs de Gazifère relativement au *Système de plafonnement et d'échange*

*de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), et donc, lui causer un préjudice, et ce, au détriment de l'ensemble de sa clientèle;*

7. La divulgation publique des renseignements contenus à la pièce GI-43, Document 2, serait contraire aux exigences prévues au premier paragraphe de l'article 51 du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre;*
8. La Demanderesse dépose donc, sous pli confidentiel, les renseignements contenus à la pièce GI-43, Document 2, et demande à la Régie d'émettre une ordonnance afin d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion de ces renseignements, et d'ordonner leur traitement confidentiel jusqu'au 31 décembre 2025;
9. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

---

**Julie-Christine Lacombe**

DÉCLARÉ solennellement devant moi  
par un moyen technologique à Montréal,  
ce 17<sup>ième</sup> jour de décembre 2020.

---

**Karine Martins #225 989**  
Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec et pour l'extérieur du Québec

**GAZIFÈRE INC.**  
**CALCUL DU REVENU ADDITIONNEL REQUIS (000\$)**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021 - 2022 - Phase III**

NO DE LIGNE	DESCRIPTION	2021 MONTANT 1	2022 (9) MONTANT 2
1	Bénéfice net réglementaire avant intérêts réglementaires et impôts	6 720 (1)	5 282 (5)
2	Intérêts réglementaires	<u>2 773 (2)</u>	<u>2 920 (6)</u>
3	Bénéfice net réglementaire avant impôts	<u>3 947</u>	2 362
4	Impôts sur le revenu	<u>546 (3)</u>	<u>66 (7)</u>
5	Bénéfice net réglementaire	<u>3 401</u>	2 296
6	Rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire ordinaire	<u>4 387 (4)</u>	<u>4 793 (8)</u>
7	Augmentation du revenu requis après impôts	<u>(986)</u>	(2 497)
8	Impôts - Fédéral (15,0%)	<u>(201)</u>	(510)
9	Impôts - Provincial (11,5%)	<u>(155)</u>	(391)
10	Augmentation du revenu requis avant impôts	<u><u>(1 342)</u></u>	<u><u>(3 398)</u></u>

NOTES: (1) Voir GI-34, document 1, page 1 de 2, ligne 13, colonne 1.  
(2) Voir GI-42, document 1, page 1 de 2, ligne 1 plus ligne 3, colonne 4.  
(3) Voir GI-40, document 1, page 1 de 2, ligne 13, colonne 2.  
(4) Voir GI-42, document 1, page 1 de 2, ligne 5, colonne 4.  
(5) Voir GI-34, document 1, page 2 de 2, ligne 13, colonne 1.  
(6) Voir GI-42, document 1, page 2 de 2, ligne 1 plus ligne 3, colonne 4.  
(7) Voir GI-40, document 1, page 2 de 2, ligne 13, colonne 2.  
(8) Voir GI-42, document 1, page 2 de 2, ligne 5, colonne 4.  
(9) Le calcul du revenu additionnel requis sera revu dans le cadre de la phase 5 afin notamment de prendre en considération la mise à jour des comptes de frais reportés.

**GAZIFÈRE INC.**  
**EVOLUTION DU REVENU REQUIS (000\$)**  
**POUR LA PÉRIODE 2019-2021**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021 - 2022 - Phase III**

NO DE LIGNE	2019 année historique	2020 année de base révisée	2021 année témoin	Variation		2021 vs 2020 année de base		
				2020 année de base vs 2019		6	7	
	1	2	3	4	5			
	(1)	(4)	(7)					
<b>Revenus requis</b>								
1	Ventes et livraisons de gaz	58 672	51 576	53 630	(7 095)	-12%	2 054	4%
2	Coût du gaz	30 783	26 311	25 422	(4 472)	-15%	(889)	-3%
3	Revenu requis du service de distribution	27 889	25 265	28 208	(2 624)	-9%	2 943	12%
4	Supplément de recouvrement	271	200	231	(71)	-26%	31	16%
5		28 159	25 465	28 439	(2 694)	-10%	2 974	12%
<b>Dépenses nécessaires à la prestation du service de distribution</b>								
6	Charges d'exploitation	14 055	13 892	16 526	(162)	-1%	2 633	19%
7	Taxes municipales et autres	732	752	879	20	3%	128	17%
8	Impôts sur le revenu	1 201	732	902	(469)	-39%	170	23%
9	Amortissement des immobilisations	5 511	5 788	6 182	277	5%	394	7%
10	Amortissement des comptes de stabilisation	(937)	(999)	(1 649)	(62)	-7%	(650)	-65%
11	Excédent de rendement remis à la clientèle	0	(358)	(1 561)	(358)	-	(1 203)	-336%
12		20 562	19 807	21 279	(755)	-4%	1 472	7%
13	Bénéfice net réglementé	7 597	5 658	7 160	(1 939)	-26%	1 502	27%

- Notes:
- (1) Voir B-0019, GI-6 (Fermeture des livres 2019), document 1.1, colonne 1.
  - (2) Montant approuvé par la Régie dans sa décision D-2020-159.
  - (3) La part de l'excédent de rendement de l'année 2018, incluant intérêts, remise aux clients, s'élevant à 336 693\$ (Décision D-2019-154) est présentée dans la ligne "Ventes et livraisons de gaz" puisque cette remise aux clients se fait lors de la facturation de ces derniers. Cette présentation est utilisée lors des fermetures annuelles. Gazifère ne retire pas ce montant afin que la Régie puisse faire le lien avec la pièce de Fermeture 2019, B-0019, GI-6, document 1.1, colonne 1.
  - (4) Voir GI-34, document 1.1, colonne 2.
  - (5) Voir note 8, colonne Amortissement 2020.
  - (6) Part attribuée aux clients de l'excédent de rendement de l'année 2018, incluant intérêts. Décision D-2019-154.
  - (7) Voir GI-34, document 1, page 1 de 2, colonne 3.
  - (8) Se compose des éléments suivants:

	Solde au 31/12/2019 (B-0022, GI-7, doc 1.1)	Amortissement 2020	Solde projeté 31/12/2020	Amortissement 2021	
Normalisation de la température 2014	(316 359)	(316 359)	-	(241 704)	Amortissement 1/5 du solde initial, dernière année.
Normalisation de la température 2015	(483 407)	(241 704)	(241 704)	(241 704)	Amortissement 1/3 du solde au 31-12-2019, année 4 de 5.
Normalisation de la température 2016	(132 740)	(44 247)	(88 493)	(44 247)	Amortissement 1/4 du solde au 31-12-2019, année 3 de 5.
Normalisation de la température 2017	(64 611)	(16 153)	(48 458)	(16 153)	Amortissement 1/5 du solde au 31-12-2019, année 2 de 5.
Normalisation de la température 2018	(932 204)	(186 441)	(745 763)	(186 441)	Amortissement 1/5 du solde au 31-12-2019, année 2 de 5.
Normalisation de la température 2019	(1 731 364)	-	(1 801 005)	(852 201)	Amortissement 1/5 du solde au 31-12-2020, année 1 et tel qu'approuvé dans la décision D-2020-159 plus un montant de \$492k tel que proposé dans la D-2021-087.
Gaz perdu	N/A	(131 388)	N/A	(250 446)	Tel qu'approuvé dans la décision D-2020-159.
Intérêts sur comptes de normalisation de la température	N/A	(60 172)	N/A	(54 557)	Tel qu'approuvé dans la décision D-2020-159.
Intérêts sur comptes du gaz perdu	N/A	(2 439)	N/A	(2 857)	Tel qu'approuvé dans la décision D-2020-159.
Total		(998 902)		(1 648 605)	

- (9) Part attribuée aux clients de l'excédent de rendement de l'année 2019, incluant intérêts. Décision D-2020-159.

**GAZIFÈRE INC.**  
**EVOLUTION DU REVENU REQUIS (000\$)**  
**POUR LA PÉRIODE 2020-2022**  
**CAUSE TARIFAIRES 2021 - 2022 - Phase III**

NO DE LIGNE	2020 année de base révisée	2021 année témoin	2022 année témoin	Variation				
				2021 vs 2020 année de base		2022 vs 2021		
	1	2	3	4	5	6	7	
	(1)	(2)	(3)					
<b>Revenus requis</b>								
1	Ventes et livraisons de gaz	51 576	53 630	58 138	2 054	4%	4 508	8%
2	Coût du gaz	26 311	25 422	26 717	(889)	-3%	1 295	5%
3	Revenu requis du service de distribution	25 265	28 208	31 421	2 943	12%	3 213	11%
4	Supplément de recouvrement	200	231	239	31	16%	8	3%
5		25 465	28 439	31 660	2 974	12%	3 221	11%
<b>Dépenses nécessaires à la prestation du service de distribution</b>								
6	Charges d'exploitation	13 892	16 526	15 785	2 633	19%	(741)	-4%
7	Taxes municipales et autres	752	879	973	128	17%	94	11%
8	Impôts sur le revenu	732	902	966	170	23%	65	7%
9	Amortissement des immobilisations	5 788	6 182	6 579	394	7%	397	6%
10	Amortissement des comptes de stabilisation	(999)	(1 649)	(357) (4)	(650)	-65%	1 292	78%
11	Excédent de rendement remis à la clientèle	(358)	(1 561)	0 (5)	(1 203)	-336%	1 561	100%
12	Perte sur disposition d'actif	0	0	0	0	-	0	-
12		19 807	21 279	23 947	1 472	7%	2 668	13%
13	Bénéfice net réglementé	5 658	7 160	7 713	1 502	27%	553	8%

- Notes: (1) Voir GI-28, document 3, page 1 de 2, colonne 2.  
(2) Voir GI-28, document 3, page 1 de 2, colonne 3.  
(3) Voir GI-34, document 1, page 2 de 2, colonne 3.  
(4) Se compose des éléments suivants:

	Solde projeté 31/12/2020	Amortissement 2021	Solde projeté 31/12/2021	Amortissement 2022
Normalisation de la température 2015	(241 704)	(241 704)	-	-
Normalisation de la température 2016	(88 493)	(44 247)	(44 247)	(44 247) Amortissement 1/3 du solde au 31-12-2017, année 5 de 5.
Normalisation de la température 2017	(48 458)	(16 153)	(32 305)	(16 153) Amortissement 1/4 du solde au 31-12-2017, année 4 de 5.
Normalisation de la température 2018	(745 763)	(186 441)	(559 322)	(186 441) Amortissement 1/5 du solde au 31-12-2017, année 3 de 5.
Normalisation de la température 2019	(1 801 005)	(1 360 201)	(440 804)	(110 201) Amortissement 1/5 du solde au 31-12-2018, année 2 de 5.
Gaz perdu	N/A	(250 446)	N/A	-
Intérêts sur comptes de normalisation de la température	N/A	(47 764)	N/A	-
Intérêts sur comptes du gaz perdu	N/A	(2 857)	N/A	-
Total		<u>(2 149 812)</u>		<u>(357 041)</u>

- (5) Estimé de la part attribuée aux clients de l'excédent de rendement de l'année 2020.

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE BENOIT GRATTON**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 **Q.1 Quels sont vos nom et position au sein de Gazifère Inc. ?**

2 R.1 Mon nom Benoit Gratton et je suis Directeur Finances, Réglementation et Nouvelles  
3 Initiatives.

4  
5 **Q.2 Avez-vous déjà témoigné devant la Régie de l'énergie (Régie) ?**

6 R.2 Oui.

7  
8 **Q.3 Quel est l'objectif de votre témoignage ?**

9 R.3 Mon témoignage a pour but de présenter le contexte et les impacts de la révision entreprise  
10 par Gazifère pour corriger la projection volumétrique établie pour l'année 2021 et soumise  
11 pour examen dans le cadre de la phase 3B du présent dossier.

12  
13 Dans une correspondance adressée à la Régie et datée du 7 avril dernier, Gazifère indiquait  
14 avoir constaté qu'une étape essentielle du processus d'élaboration de sa prévision  
15 volumétrique avait été omise, occasionnant une surestimation des volumes moyens pour la  
16 clientèle résidentielle. La révision du dossier pour corriger cette surestimation aura permis à  
17 Gazifère d'ajuster également à la hausse les volumes du marché commercial.

18  
19 **Q.4 En quoi consiste l'erreur commise par Gazifère ?**

20 R.4 Au stade de la révision de ses prévisions, Gazifère utilise un facteur de conservation, lorsque  
21 requis, qui permet de respecter la tendance de consommation moyenne établie sur la base de  
22 données réelles historiques d'un ou de plusieurs groupements de clients. Ce facteur  
23 d'ajustement permet de corriger les anomalies qui peuvent être générées par l'outil de  
24 prévision volumétrique utilisé par Gazifère. Ainsi, si la consommation moyenne d'un ou de  
25 plusieurs groupements de clients s'écarte de la tendance établie par les données de  
26 consommation réelles historiques et qu'il n'existe aucune justification permettant d'expliquer  
27 ce phénomène, Gazifère effectue alors une correction ponctuelle des données. Or, en 2021,  
28 cette étape ultime a été omise par inadvertance, résultant en une surestimation substantielle  
29 des volumes prévus pour le marché résidentiel.

30

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE BENOIT GRATTON**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 Gazifère a mis à jour la pièce GI-29, document 1 portant sur la méthodologie d'élaboration de  
2 sa prévision volumétrique afin que soit reflétée cette étape du processus.

3  
4 **Q.5 Si l'erreur de Gazifère n'affecte que les volumes du marché résidentiel, pourquoi avoir**  
5 **révisé également les volumes du marché commercial ?**

6 R.5 Gazifère a présentement une meilleure connaissance qu'elle n'avait au printemps 2020, soit  
7 au moment d'établir sa prévision initiale, des impacts de la pandémie sur la consommation de  
8 sa clientèle. Elle dispose aujourd'hui de données réelles relatives aux volumes de l'année 2020  
9 et des mois de janvier et février 2021, ce qui lui aura permis d'ajuster les volumes prévus pour  
10 le marché commercial.

11  
12 L'établissement de la prévision pour l'année 2021 a constitué une situation particulièrement  
13 exceptionnelle, puisqu'au moment d'établir cette prévision, Gazifère devait tenter d'anticiper,  
14 pour la première fois dans son histoire, l'impact d'une pandémie mondiale sur la  
15 consommation de sa clientèle. Il est également exceptionnel et inusité que plusieurs mois plus  
16 tard, en raison d'une erreur sans lien avec la prévision pour le marché commercial, Gazifère  
17 ait l'opportunité de mettre à jour la prévision volumétrique de son dossier tarifaire en  
18 bénéficiant de données réelles maintenant disponibles.

19  
20 La révision d'un dossier en cours de processus n'étant absolument pas souhaitable, Gazifère  
21 juge que la situation actuelle est exceptionnelle et que les corrections effectuées sont  
22 nécessaires et au bénéfice de la clientèle puisqu'elles permettent d'établir des tarifs justes.

23  
24 **Q.6 Quels sont les corrections apportées et leur impact ?**

25 R.6 Gazifère a ajusté à la baisse la projection volumétrique du marché résidentiel, ce qui représente  
26 une diminution de 4.3Mm<sup>3</sup> par rapport à la projection de 73.6 Mm<sup>3</sup> déposée en décembre. La  
27 nouvelle projection de 69.3 Mm<sup>3</sup> a pu être comparée aux consommations réelles mesurées et  
28 ajustées aux degrés-jours normaux pour les mois de janvier et février 2021. Cette validation a  
29 permis de corroborer les hypothèses d'ajustement de volumes utilisées par Gazifère.

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE BENOIT GRATTON**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1  
2 De plus, Gazifère a ajusté à la hausse la projection volumétrique du marché commercial,  
3 représentant une augmentation de 4.9Mm<sup>3</sup> par rapport à la projection de 69.8 Mm<sup>3</sup> déposée  
4 en décembre. Comme pour le marché résidentiel, la nouvelle projection de 74.7 Mm<sup>3</sup> pour le  
5 marché commercial a pu être comparée aux consommations réelles mesurées et ajustées aux  
6 degrés-jours normaux pour les mois de janvier et février 2021. Cette validation a permis de  
7 corroborer les hypothèses d'ajustement de volumes utilisées par Gazifère.

8  
9 L'impact combiné de ces ajustements a pour effet d'accentuer le manque à gagner pour  
10 l'année 2021 d'environ 500 000\$ en raison de l'écart tarifaire entre la clientèle résidentielle  
11 et la clientèle commerciale.

12  
13 **Q.7 De quelle manière se reflètent ces corrections sur les tarifs ?**

14 R.7 Les tarifs ont été ajustés pour tenir compte des nouvelles projections de volumes du marché  
15 résidentiel et du marché commercial. L'impact combiné de 500 000\$ affecte les tarifs  
16 résidentiel et commercial et se traduit par un accroissement de 0.6% du tarif résidentiel et de  
17 1.5% du tarif commercial. L'augmentation tarifaire totale en incluant les ajustements est de  
18 1.5% au tarif résidentiel et 2.2% au tarif commercial.

19  
20  
21 **Q.8 Est-ce que la projection volumétrique de l'année 2021 contient toujours des ajustements**  
22 **particuliers ?**

23 R.8 Les ajustements particuliers liés aux impacts de la pandémie qui avaient été appliqués aux  
24 projections initiales des volumes, ont été revus. Gazifère a utilisé les données de  
25 consommation réelles connues pour l'année 2020 afin de déterminer plus justement les  
26 consommations prévisibles de 2021. Les données de consommation réelles des mois de  
27 janvier et février ont par la suite été utilisées pour corroborer et ajuster les volumes projetés  
28 pour ces mois. Gazifère soumet que la révision des ajustements apportés par exemple pour  
29 certaines classes de revenus commerciaux, qui incluent les hôtels, motels, restaurants, ou  
30 commerces de détail, permet une prévision plus exacte des volumes et reflète que les impacts

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE BENOIT GRATTON**  
**CAUSE TARIFAIRE 2021-2022 (Phase 3)**

1 de la pandémie sur les volumes de gaz consommé sont moindres qu'originellement anticipé  
2 pour le secteur commercial.

3  
4 **Q.9 Est-ce que ces corrections ont pour effet de modifier le plan d'approvisionnement ?**

5 R.9 Non. À la lumière de ce qui précède, les ajustements susmentionnés n'affectent pas le plan  
6 d'approvisionnement puisque la réduction des volumes anticipés au marché résidentiel est  
7 compensée par l'augmentation des volumes au marché commercial.

8  
9 **Q.10 Est-ce que ces corrections ont pour effet de modifier les charges d'exploitation ?**

10 R.10 Non. Les corrections effectuées par Gazifère sont sans effet sur les charges d'exploitation des  
11 années témoins 2021 et 2022.

12  
13 **Q.11 Qu'en est-il de l'année 2022 ?**

14 R.11 La mise à jour relative à l'année 2022 prévue en phase 5 du présent dossier permet notamment  
15 une mise à jour des volumes. Ainsi, afin de concentrer ses efforts sur la preuve relative à  
16 l'année 2021, Gazifère a limité la présente révision à cette année. Les ajustements applicables  
17 aux volumes de l'année 2022 seront effectués dans le cadre de la phase 5.

18  
19 Dans le cadre du présent dossier, il était déjà prévu que la Régie approuve les revenus requis  
20 totaux projetés pour l'année témoin 2021 et l'année témoin 2022, sous réserve des ajustements  
21 pouvant résulter de la mise à jour à effectuer en phase 5 du présent dossier. Conséquemment,  
22 la révision de certaines pièces, limitée à l'année 2021, en lien avec les prévisions des volumes,  
23 n'affecte aucunement la capacité de traitement du présent dossier.

24  
25 **Q.12 Est-ce que ceci termine votre témoignage ?**

26 R.12 Oui.